

# LA SUISSE VOTE

29 NOVEMBRE 2020



LA POLITIQUE FACILEMENT EXPLIQUÉE :  
UNE BROCHURE DE VOTATION NEUTRE

# SOMMAIRE

Entreprises responsables	4
Interdiction de financement	6

## Par les jeunes et pour les jeunes

La brochure de votation a pour but d'encourager à long terme la participation politique des jeunes, en informant de manière simple, accessible et politiquement neutre sur les objets des votations fédérales et cantonales. Elle est établie sur la base du contenu du matériel de vote officiel.

## Neutralité politique

La brochure de votation est politiquement neutre et constitue une aide au vote destinée aux jeunes. Les principes de la liberté de vote sont respectés (formation d'une opinion non faussée) et soumis au contrôle d'un comité neutre, lequel vérifie et garantit également la conformité avec le matériel de vote officiel.

## Editeur

La brochure easyvote est éditée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ. Conformément à sa mission statutaire, celle-ci n'est rattachée à aucun parti politique ni à aucune confession. Son programme easyvote, visant la participation politique des jeunes, est soutenu au niveau fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1).

## Rédaction

Fanie Wirth (Responsable), Christoph Heinimann, Jonas Follonier, Joshua Guelmino, Julian Merkel, Magdalena Kästner, Raphael Seiler, Seraina Dübendorfer, Till Hächler, Ukshin Berisha, Yannick Joller

## Avertissement

Tous les droits, et les titres pour toutes les informations et le contenu (y compris tous les textes, données, graphiques et logos) de l'aide au vote easyvote sont la propriété intellectuelle de la FSPJ. Il est possible de se désabonner de la brochure : [easyvote.ch/desabonner](http://easyvote.ch/desabonner).

## Transparence

Avec le soutien financier de la Confédération, en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, art. 7 al. 1)

## Mise en page

Isabelle Lindner, Thierry Bongard

## Impression

Jordi AG – das Medienhaus

## Tirage

141 510





# #BESMART. VOTE !

Chère lectrice, cher lecteur,

Les prochaines votations approchent déjà à grands pas. Saisis cette occasion et contribue à façonner l'avenir de la Suisse !

Tu te demandes quel est le rapport entre la Banque nationale suisse et les producteurs de matériel de guerre ? Tu veux avoir ton mot à dire sur la manière dont la Suisse doit réagir à l'avenir lorsque des entreprises internationales violent les droits de l'homme et les normes environnementales ?

Rien de plus simple ! L'équipe easyvote t'explique tout en détail de manière simple, compréhensible et politiquement neutre. Informe-toi, forme ton opinion et participe aux décisions !

Visionne nos vidéos easyvote  sur YouTube, fais-toi ton opinion avec notre application [votenow](#) et consulte les infos supplémentaires sur notre page d'accueil. Retrouve-nous sur    et lors de la [#VoteWeek](#).

Bonne lecture et Go Vote !



**Fanie Wirth** (Responsable) et l'équipe easyvote

# Entreprises responsables

## But

Les entreprises suisses devraient se conformer aux normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme et d'environnement également à l'étranger.

## Situation actuelle

Une partie des entreprises suisses sont également actives à l'étranger. Elles possèdent par exemple une filiale à l'étranger ou travaillent avec des fournisseurs étrangers. Les entreprises suisses sont responsables à l'étranger des dommages qu'elles ont elles-mêmes causés. Ces dommages sont évalués en justice conformément à la loi du pays concerné.

Une **initiative** a été soumise pour assurer que les entreprises suisses respectent à l'étranger les normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme et d'environnement. C'est pour cette raison que nous votons à présent à ce sujet.

Le Parlement a élaboré un **contre-projet indirect** à l'initiative. Ce dernier entrera en vigueur si l'initiative est rejetée et qu'aucun référendum n'est organisé. Pour plus d'informations sur le contre-projet indirect visitez [easyvote.ch/entreprises](https://www.easyvote.ch/entreprises).

## Initiative

➔ Voir page 7



## Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, les entreprises suisses doivent procéder régulièrement à un examen de diligence et sont responsables de tout dommage causé par les entreprises contrôlées. Les entreprises contrôlées sont des filiales ou des fournisseurs économiquement dépendants.

Dans le cadre d'un examen de diligence, les entreprises examineront si elles-mêmes, les entreprises qu'elles contrôlent ou leurs partenaires commerciaux violent ou pourraient violer les droits de l'homme et les normes environnementales lorsqu'elles opèrent à l'étranger. Ces violations devront être arrêtées ou empêchées. Les entreprises devront faire régulièrement des rapports sur le respect des normes et expliquer les mesures prises.

L'entreprise est responsable des dommages causés par elle-même et par les entreprises contrôlées. Les dommages sont évalués par un tribunal suisse et conformément au droit suisse. Une entreprise de mode en Suisse sera par exemple tenue responsable si un fournisseur de tissus qui dépend d'elle économiquement viole les droits de l'homme.

## Contre-projet indirect

Un contre-projet est une réaction du Parlement à une initiative populaire. Une initiative populaire a pour objectif de modifier la Constitution. Avec un contre-projet indirect, le Parlement peut proposer une modification de la loi comme alternative. Le comité d'initiative peut ensuite décider s'il souhaite retirer sa propre initiative. Si l'initiative populaire est retirée, la loi entre en vigueur. Si l'initiative n'est pas retirée, une votation a lieu sur l'initiative populaire. Si l'initiative populaire est acceptée, l'initiative entre en vigueur. Si elle est refusée, la loi proposée entre en vigueur.

### Arguments

Oui

Partisans

- Les entreprises suisses doivent être tenues responsables des violations des droits de l'homme et de la destruction de l'environnement à l'étranger.
- Le contre-projet n'empêche ni ne sanctionne les violations des droits de l'homme et la destruction de l'environnement.
- L'initiative ne s'adresse pas aux petites et moyennes entreprises. De grandes entreprises comme Glencore ou Syngenta sont touchées.

Non

Opposants

- Cette initiative est unique au monde et pourrait conduire des entreprises à quitter la Suisse. Cela nuirait à l'économie.
- Par crainte de poursuites judiciaires, les entreprises investiraient moins dans les pays en développement. Cela nuirait à ces pays sans améliorer leur situation des droits de l'homme et de l'environnement.
- L'évaluation des affaires étrangères surcharge les tribunaux suisses.

Conseil national



**non**

88 oui

108 non

2 abstentions

Conseil des États



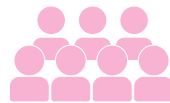
**non**

13 oui

30 non

2 abstentions

Conseil fédéral



**non**

# Interdiction du financement

## But

Le financement des producteurs de matériel de guerre par certaines institutions, telles que les caisses de pension ou la Banque nationale suisse, doit être interdit.

## Situation actuelle

En Suisse, il est interdit de financer la fabrication d'armes nucléaires, biologiques et chimiques. Toutefois, il est permis de financer les producteurs d'autres matériels de guerre (p. ex. les pistolets ou les véhicules blindés).

Une initiative a été soumise pour interdire à certaines institutions de financer les producteurs de matériel de guerre. Ces institutions sont la Banque nationale suisse, les fondations suisses, l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance invalidité (AI) et les caisses de pension. C'est pour cette raison que nous votons à présent à ce sujet.

## Matériel de guerre

Le matériel de guerre correspond aux armes, aux véhicules de guerre et à leurs composants. Il comprend par exemple les pistolets, les véhicules blindés ou les moteurs des hélicoptères militaires.

## Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, le financement des producteurs de matériel de guerre sera interdit. L'interdiction s'appliquera pour la Banque nationale suisse, les fondations suisses, l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance invalidité (AI) et les caisses de pension. Cela signifie que ces institutions ne pourront pas, par exemple, accorder de crédits aux producteurs de matériel de guerre ou détenir des actions de ces derniers.

Les crédits et les actions existants devront être résiliés ou vendus dans un délai de quatre ans. Cela s'applique pour les crédits et les actions d'entreprises suisses et étrangères qui réalisent plus de cinq pour cent de leur chiffre d'affaires avec la production de matériel de guerre.

En outre, la Suisse doit s'engager dans le monde entier pour une interdiction du financement de matériel de guerre par les banques et les assurances.



## Initiative

Une initiative populaire fédérale permet aux citoyennes et aux citoyens de proposer une modification de la Constitution fédérale. Au niveau fédéral, il faut récolter 100 000 signatures de citoyennes et de citoyens ayant le droit de vote dans une période de 18 mois. Si on obtient assez de signatures, le peuple vote sur la modification proposée.

## Arguments

Oui

Partisans

- Le financement du matériel de guerre est en contradiction avec les efforts de la Suisse à résoudre de manière pacifique les conflits armés.
- L'initiative empêche que l'argent des caisses de pension soit reversé aux producteurs de matériel de guerre. Cela conduit à une plus grande transparence.
- Même sans le financement de matériel de guerre, les caisses de pension réalisent souvent des bénéfices élevés.

Non

Opposants

- Le financement d'armes nucléaires est déjà interdit. Des interdictions supplémentaires restreignent inutilement l'AVS, l'AI et les caisses de pension.
- Une interdiction mondiale du financement de matériel de guerre est irréaliste. Cette initiative affaiblit l'industrie et la place financière suisse.
- La restriction de l'AVS, de l'AI et des caisses de pension peut entraîner une baisse des rentes.

Conseil national



**non**

72 oui  
125 non

0 abstentions

Conseil des États

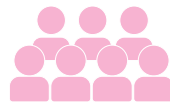


**non**

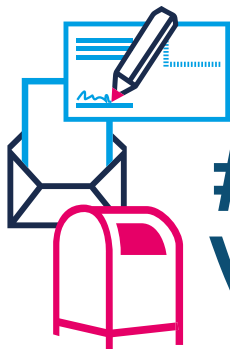
13 oui  
32 non

0 abstentions

Conseil fédéral



**non**



# #BESMART. VOTE!



**DSJ FSPJ FSPG**

Dachverband Schweizer Jugendparlamente  
Fédération Suisse des Parlements des Jeunes  
Federazione Svizzera dei Parlamenti dei Giovani



**SQS-GoodPriv@cy**

easyvote fait l'objet d'une certification en  
matière de protection des données selon les  
exigences du label de qualité GoodPriv@cy.  
CH-43697



**Climatiquement neutre  
Imprimé**

ClimatPartner.com/53458-2010-1021

**easyvote.ch**

DSJ | FSPJ | FSPG easyvote | Seilerstrasse 9 | 3011 Berne | info@easyvote.ch